

Entente Roya

Parcours des 5 A.A.P.P.M.A.

- de la Roya :
- Breil sur Roya
 - Saorge
 - Fontan
 - St Dalmas
 - La Brigue



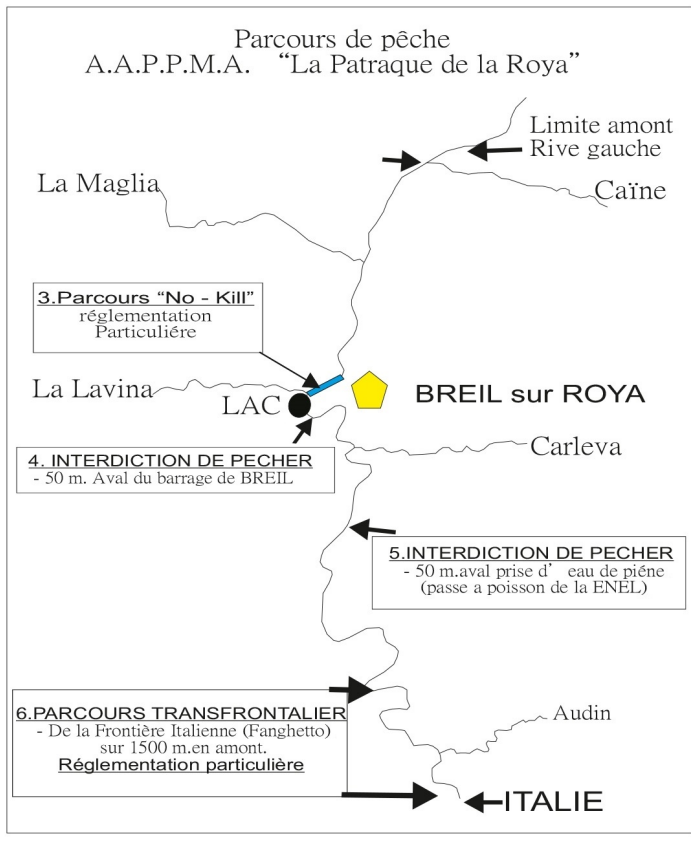
A.A.P.P.M.A. “La Patraque de la Roya”

1131 Avenue de l' Authion 06540 BREIL SUR ROYA

Tél : 06.82.03.96.60

E.mail : patraque.roya@orange.fr

Site internet : <https://sites.google.com/site/aappmalapatraquedelaroya/home>



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : Le présent règlement intérieur, institué par l'assemblée générale du 26 février 2011, avec effet immédiat, est opposable à toutes les personnes physiques ou morales pratiquant la pêche dans le domaine piscicole de l'A.A.P.P.M.A. "La Patraque de la Roya".

ARTICLE 2 : Le règlement intérieur pourra être complété ou modifié chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

ARTICLE 3 : Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts, de porter à la connaissance des pêcheurs les moyens pris par l'association afin d'atteindre le but fixé. Il doit être rigoureusement respecté par tous les pêcheurs membres de l'association ainsi que par toutes personnes morales ou physiques ayant conclu un accord de réciprocité.

ARTICLE 4 : Réglementation

Interdiction de marcher dans l'eau jusqu'au 15 avril inclus.

Interdiction de pêcher en utilisant comme appât tout poisson mort ou vif.

Obligation de respecter les dispositions du Parcours no-kill

Obligation de respecter les dispositions du Parcours transfrontalier

Interdiction de pêcher :

.50 m. aval de la prise d'eau de Piène-Basse. (passe à poissons)

.50 m. aval du barrage de BREIL

.En cas d'abaissement du lac, il sera notifié sur des panneaux d'informations l'ouverture ou la fermeture de la pêche dans celui-ci.

ARTICLE 5 : Sanctions

Suivant l'importance de la faute, tout pêcheur contrevenant au présent règlement intérieur ou aux décisions prises lors des assemblées générales.

1. pourra être exclu temporairement ou définitivement et interdit de pêcher sur tout le domaine piscicole de l'association.
2. pourra être verbalisé par les gardes assermentés de l'association.

ARTICLE 6 : Tout membre de l'association de pêche en recevant sa carte annuelle se verra distribuer ce règlement intérieur.

Tout pêcheur en action de pêche est, en conséquence, présumé connaître le contenu du présent règlement.

La pêche en marchant dans l'eau est interdite jusqu'au 15 avril 2019

Pour le secteur de BREIL sur ROYA

INFORMATIONS

Arrêté préfectoral N° 98-000115

Les horaires de navigation autorisée sont:

- sur le fleuve Roya de 10h à 18h.
- sur le lac et le parcours no-kill de 9h30 à 18h.

Arrêté préfectoral N° 2013-23

Interdiction de consommer les anguilles pêchées dans le fleuve Roya.

DANGER

sur la montée des eaux même en cas de beau temps.

A l'aval du barrage de Breil sur Roya des lâchers d'eau dits « D'ALERTE » seront effectués avant le lâcher définitif qui peut surprendre et piéger les pêcheurs.

Soyez attentifs aux lâchers d'alerte et n'hésitez pas à évacuer votre poste de pêche

RECOMMANDATIONS

- Utiliser des hameçons sans arpillons.
- Afin de préserver notre patrimoine piscicole, se mouiller les mains avant de décrocher une truitelle et la remettre à l'eau dans les meilleures conditions possible

MANIFESTATIONS

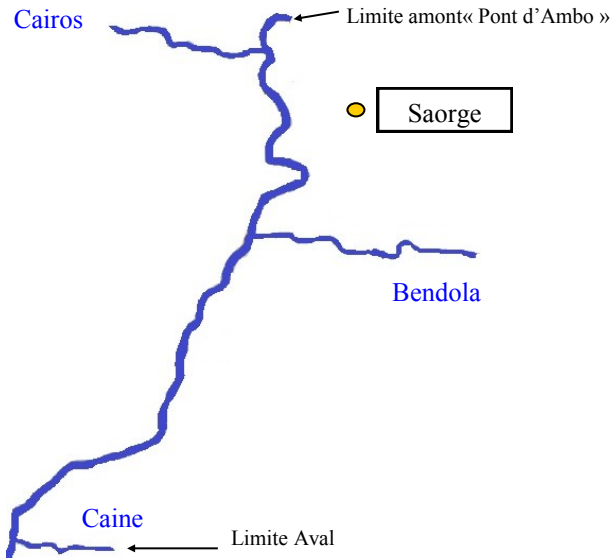
- Concours de pêche pour les enfants mi- août 2019.

Pour le secteur de Saorge

Renseignements:

Maurici Christophe : 06.66.49.49.23

**Plus d'interdictions de pêche sur le Cairos
et ses affluents**



ATTENTION

**Le nombre de prises est passé à 6 truites par jour
sur toute la Roya.**

Pour le secteur de Fontan

Renseignements:

Todesco André : 06.24.79.18.30

INTERDICTION DE PECHE

Du pont de l'usine EDF au pont de la Tourette.



ATTENTION DANGER
si vous pêchez en rive gauche de
la Roya, soyez vigilant à la montée
des eaux, même par beau temps.

PARCOURS ENFANTS

Réservé aux enfants jusqu'à 14 ans.

- Du pont de la tourette sur 150m en aval.

Pour le secteur de La Brigue

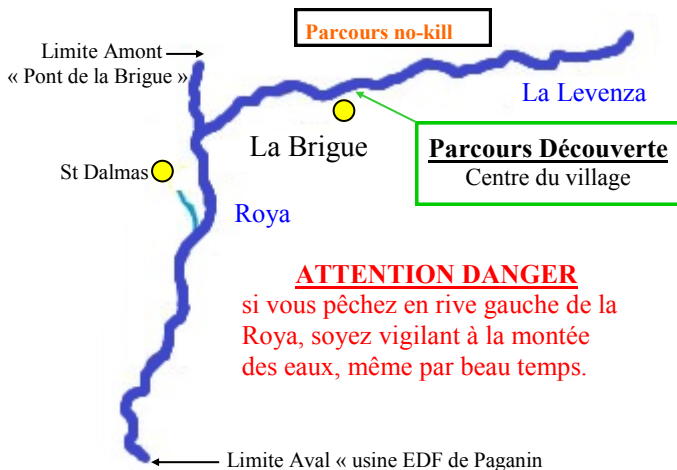
Renseignements:

Biancheri Lucien : 06.65.09.15.96

Comanducci Louis : 06.25.80.84.48

INFORMATIONS

Ouverture du parcours no-kill le 16 avril 2019



MANIFESTATIONS

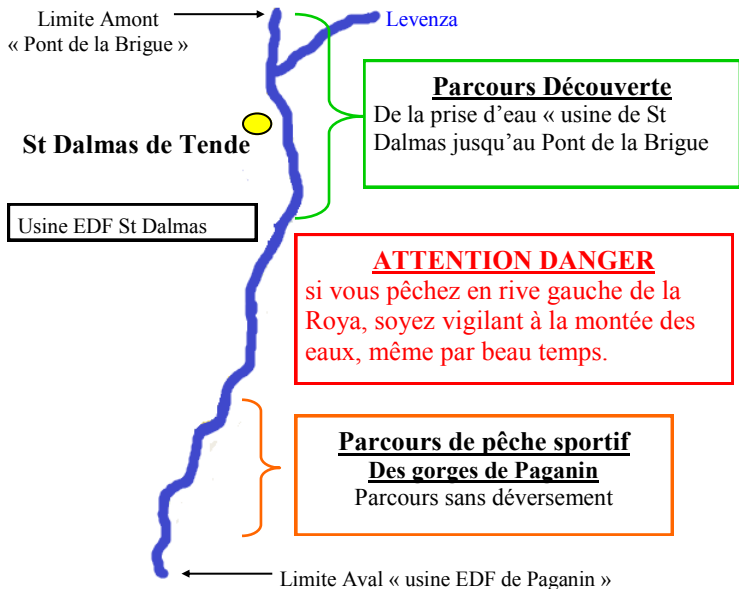
- Fête de pêche pour enfants de 6 à 12 ans le 15 août.
- Stand de la Levenza pour la fête de la brebis au mois d'octobre
- Initiation pêche à la mouche gratuite au lac de Morignole pour les 10 à 16 ans (sur rendez-vous)

Pour le secteur de St Dalmas de Tende

Renseignements:

Pascucci Jean Jacques : 06.10.17.44.32

Viale Aldo : 07.81.13.23.05



- 6 prises par jour et par pêcheur.
- Maille à 20 cm pour la truite.

Pour découvrir la pêche en famille:

Parcours découverte avec possibilité de carte de pêche à la journée.
De la prise d'eau de l'usine de St Dalmas jusqu'au pont de la Brigue.

Parcours de pêche sportif des gorges de Paganin

Parcours sans déversement